

## Débattre du sans-abrisme : retour sur un colloque international

### Le mot de l'Observatoire

Dans la continuité de ses travaux sur les situations marginales de logement dans le cadre de son dernier rapport *Mal-logement, mal-logés*, l'Onpes souhaite revenir sur le contenu et les apports du colloque international *Le sans-abrisme en débats. Actualités et nouvelles perspectives de la recherche en sciences sociales* qui s'est tenu il y a un an, à Saint-Étienne, en donnant la parole aux trois directeurs et directrices scientifiques (Mauricio Aranda, Marine Maurin, Gabriel Uribebarrea) de cette manifestation.

Réunissant des universitaires et des personnalités qualifiées dans le domaine de la pauvreté, cette rencontre a été l'occasion d'étudier et d'interroger les pratiques des acteurs qui produisent de la connaissance sur le sans-abrisme, tout en soulignant le pouvoir symbolique des catégories mobilisées par les chercheurs et les personnes concernées. Outre une discussion sur la définition du sans-abrisme, ce colloque a également questionné les réponses apportées et le rôle que peuvent jouer les sciences sociales dans leur élaboration.

Le colloque international *Le sans-abrisme en débats. Actualités et nouvelles perspectives de la recherche en sciences sociales* a eu lieu à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne du 15 au 17 novembre 2017. Cet événement scientifique a accueilli des intervenant·e·s provenant de différents horizons géographiques (France, Colombie, Canada, Brésil, Tunisie), disciplinaires (sociologie, science politique, anthropologie, droit, architecture, histoire, psychologie sociale) et intellectuels (universitaires, personnes concernées, membres d'observatoires, associatifs). Constitué de neuf ateliers thématiques, trois tables rondes et deux moments artistiques, ce colloque a rassemblé environ 260 participant·e·s sur les trois jours, parmi lesquels des professionnel·le·s du sanitaire et du social, des étudiant·e·s, ainsi que des chercheur·e·s venus de plusieurs villes de France et de l'étranger.

Le « sans-abrisme » (**encadré 1**) est un problème public qui a émergé avec prégnance à la fin des années 1980. D'après la dernière enquête réalisée par l'Insee et l'Ined, le nombre de personnes sans domicile a crû en France de 58 % entre 2001 et 2012 et

concerne près de 145 000 personnes<sup>1</sup>. L'objectif de ce colloque, organisé par le réseau "Aux frontières du sans-abrisme" (**encadré 2**), était d'engager un débat autour de cette question sociale à partir de trois axes transversaux de réflexion : (1) les enjeux méthodologiques, éthiques et politiques des enquêtes réalisées sur ce problème ; (2) les écueils et les pertinences des différentes catégories utilisées pour saisir ce phénomène ; (3) les réponses apportées à ce problème public que les sciences sociales ont pu étudier mais également alimenter.

### Politiques de l'enquête : postures et méthodologies

Mener l'enquête sur le sans-abrisme n'est pas un geste scientifique anodin. Il implique une attention sensible aux méthodologies utilisées et aux postures adoptées pour comprendre et expliquer le phénomène. C'est pourquoi, il nous paraissait indispensable, dans le

<sup>1</sup> Mordier, B. (2016). Introduction de cadrage. Les sans-domicile en France : caractéristiques et principales évolutions entre 2001 et 2012. Insee, *Économie et statistique*, 488-489.

### Encadré 1 - Qu'entendons-nous par "sans-abrisme" ?

Utilisé par des chercheur·e·s en sciences sociales, par des hommes et femmes politiques ainsi que par des associations et fédérations associatives, le terme de « sans-abrisme » reste encore nouveau et fait parfois l'objet d'incompréhensions. S'il se veut être la traduction littérale du terme *homelessness*, il ne correspond pas à une « super notion » qui engloberait l'ensemble des nombreuses catégories disponibles pour décrire, expliquer et comprendre le phénomène en France : SDF, sans-domicile, sans logis, errants, clochards, vagabonds, sans domicile personnel, grands exclus, sans-abri, zonards, *et cætera*.

Le terme de « sans-abrisme » rend compte d'un choix théorique qui ne vise pas un type particulier de population mais qui identifie une situation problématique, celle de la « vulnérabilité de l'habiter » des personnes, et les diverses façons dont ce problème est, dans une société donnée, défini, pris en compte et pris en charge (que ce soit par les pouvoirs publics ou la société civile). En cela, ce terme, sans préjuger des types de groupes concernés par ce problème, bien qu'ils soient majoritairement issus des

classes populaires, désigne des situations liées à l'expérience des « habitats précaires »<sup>3</sup>. En particulier, les personnes qui sont hébergées dans des institutions d'urgence ou d'insertion ou qui vivent dans des abris précaires peuvent donc être désignées comme en situation de sans-abrisme. Cette acception du terme de « sans-abri » est donc beaucoup plus large que celle de l'Insee qui le mobilise pour désigner les personnes qui dorment « dans un lieu non prévu pour l'habitation »<sup>4</sup>. Par ailleurs, le sans-abrisme, à la différence de la catégorie de « mal-logement », ne met pas seulement l'accent sur l'absence de logement mais sur la question de l'habiter et sa fragilité spatiale, matérielle et temporelle.

<sup>3</sup> Pichon, P. (2002). Vivre sans domicile fixe : l'épreuve de l'habitat précaire. *Communications*, 73, p. 11-29.

<sup>4</sup> Lebrère, A., Marpsat, M., Yaouancq, F., *et al.* (2013, juillet). L'hébergement des sans-domicile en 2012. *Insee Première*, 1455.

cadre de ce colloque international, de considérer ce que nous avons appelé les « politiques de l'enquête »<sup>2</sup>. Deux enjeux principaux ont été abordés par les communicant·e·s : les dilemmes éthiques et moraux posés par les relations et contextes d'enquête ; les divers degrés d'engagements des enquêteur·rice·s sur leurs terrains.

Plusieurs contributions (notamment dans les ateliers « Styles d'engagement » ou « S'impliquer dans l'action ») se sont saisies des enjeux à la fois éthiques, politiques et moraux des enquêtes menées et de leurs prolongements. Les communicant·e·s ont notamment mis en lumière les engagements méthodologiques des chercheur·e·s et leur vigilance quant à l'obtention, par exemple, du "consentement à être enquêté" des femmes sans abri et la proximité entre enquêteur·rice et enquêté·e·s. Il a également été question des contraintes inhérentes aux cadres institutionnels (centres d'hébergements, centres de soins et hôpitaux, collectivités locales, etc.) avec lesquelles il s'agit parfois de négocier pour pouvoir mener l'enquête.

Par ailleurs, s'intéresser aux politiques de l'enquête c'est aussi s'interroger sur les différentes postures adoptées par les chercheur·e·s. Dans cette perspective, les discussions ont permis d'observer qu'ils interviennent à plusieurs titres et s'engagent dans différentes actions pendant le processus d'enquête mais aussi à la suite du travail de terrain. Pour certain·e·s, l'engagement devient militant. Par exemple, au Québec, il se matérialise par le soutien d'initiatives associatives (« communautaires ») liées au logement. Pour d'autres, l'implication sur le

terrain s'accompagne de responsabilités comme la coordination des acteurs dans le cadre de commissions ou la direction de programmes d'action. Enfin, les scientifiques peuvent également prendre part à des expérimentations de dispositifs en direction des personnes sans abri, tels que "Housing First", en France comme au Canada. Dans ce cas, les enquêtes menées par les chercheur·e·s ne visent pas uniquement à comprendre ou à expliquer un phénomène, elles contribuent aussi à transformer les situations et à orienter l'action publique. Production de connaissances et actions s'entremêlent.

On comprend dès lors que les enquêtes sur le sans-abrisme et leurs finalités sont loin d'être homogènes. Recherche académique, posture critique, expertise publique, recherche-action : une large palette de postures se dessinent. Un effet de cette attention à la diversité des postures est de considérer que les enquêtes sur le sans-abrisme ne sont pas une chasse gardée des chercheur·e·s académiques. Les observatoires, les associations, les journalistes ou les documentaristes produisent eux aussi des connaissances et des représentations sur le sans-abrisme. Dans le cadre de ce colloque, nous souhaitons aborder la diversité des formes de l'enquête ainsi que les manières dont les chercheur·e·s en sciences sociales collaborent et discutent (ou non) avec cette pluralité d'acteurs qui mènent l'enquête. La table ronde « Savoirs et communautés d'enquêteurs : quelles participations des personnes concernées ? » a interrogé directement les coopérations mises en œuvre entre des scientifiques, des professionnel·le·s de l'action sociale et des personnes sans abri tant dans le processus d'enquête que dans l'élaboration de formations à destination des professionnel·le·s du social autour des situations de sans-abrisme, de précarité et d'accès aux droits. La reconnaissance

<sup>2</sup> Fassin, D., Bensa, A. (dir.) (2008). *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*. Paris, La Découverte.

d'une pluralité de savoirs (expériences des personnes dominées, savoir-faire des professionnel-le-s qui les prennent en charge, enquêtes d'observatoires et de chercheur-e-s) favorise le débat et peut contribuer à construire une meilleure connaissance du sans-abrisme. La considération de cette communauté d'enquêteurs n'implique pas pour autant d'adhérer, sans distance critique, à la connaissance produite par les professionnel-le-s ou les personnes dites concernées dans l'enquête et d'en faire une norme dominante mais d'interroger leur participation dans ses aspects pratiques et scientifiques.

## Catégorisations : genèses, significations et utilisations

L'un des enjeux de la recherche en sciences sociales est de contribuer à problématiser la réalité, pour la rendre moins évidente et « naturelle » qu'elle ne le paraît. Ce travail conduit notamment le chercheur à interroger le langage utilisé par les membres d'une société, notamment quand ils désignent certains groupes sociaux comme « marginaux », « exclus » ou « vulnérables ». Ces logiques de désignation, qu'on appelle en sciences sociales des processus de catégorisation, sont un enjeu de luttes et de controverses, notamment quand les groupes ainsi catégorisés se démarquent de, voire contestent les façons dont ils sont nommés par les autres groupes (professionnel-le-s des politiques sociales, médias, administrations publiques, chercheur-e-s ; entre autres). Les chercheur-e-s en sciences sociales font des catégories un enjeu de recherches, suivant l'hypothèse selon laquelle le langage, par les significations qu'il véhicule, participe à la construction de la réalité, en particulier les comportements des groupes, des individus et des politiques publiques.

Si un des ateliers a été consacré spécifiquement à la discussion sur les catégorisations (l'atelier « Catégories en action »), cette thématique a traversé l'ensemble du colloque et a été abordée dans différentes interventions. L'une d'entre elles a ainsi été consacrée aux écarts entre les différentes catégories mobilisées par les acteurs prenant part à la question du sans-abrisme : à Bogotá, par exemple, les personnes qualifiées comme « *habitantes de calle* » (habitants de la rue) par les pouvoirs publics, les médias et les chercheur-e-s en sciences sociales préfèrent se nommer elles-mêmes « *callejeros* » (gens de la rue). Une réflexion collective a également été menée autour des effets des catégories. Il a été vu, par exemple, que la presse écrite a joué un rôle non seulement dans l'imposition de la catégorie de « *morador da rua* » (habitant de la rue) au Brésil, mais aussi dans son assimilation à un danger urbain et social, ce qui aurait contribué à légitimer leur traitement punitif. Enfin, les contributions ont également questionné les réappropriations par les populations sans abri des catégorisations qui leur sont imposées : à Paris, dans les années 1950, les personnes perçues

### Encadré 2 - Petite histoire du réseau "Aux frontières du sans-abrisme"

Ce colloque a été organisé par le réseau « Aux frontières du sans-abrisme », fruit d'un long travail collectif. En 2009, à Saint-Étienne, le séminaire « Demande sociale, politique et scientifique autour des situations de sans-abrisme dans les villes » a réuni des chercheur-e-s – dont des doctorant-e-s – autour de cette question. Ce séminaire a entraîné la production de différents événements centraux dans la compréhension du travail scientifique autour du sans-abrisme comme par exemple, en 2012, l'exposition de recherche « Espace public et sans domicile fixe. La recherche s'expose »<sup>5</sup> et le colloque international éponyme organisé à Saint-Étienne à la Cité du design.

À côté de cette forme de publicisation inédite que fut l'exposition de recherche, ce réseau de chercheur-e-s a permis de rendre compte du travail accompli depuis une trentaine d'années en sciences sociales grâce à la publication d'un ouvrage collectif<sup>6</sup>. Dans le souci de capitaliser les acquis des recherches scientifiques, ce travail a permis de préciser les problématiques déjà explorées comme la fabrication de catégories, les causes du sans-abrisme, les relations des individus aux dispositifs de l'assistance, la débrouille entre rue et services de l'assistance, les significations de la « sortie de la rue » ou encore la construction du problème public et de l'action publique. En réunissant toutes ces références dans un même ouvrage, les auteur-e-s ont sans doute contribué à construire le sans-abrisme comme un domaine de recherche.

À la suite de ces initiatives collectives multiples, le réseau de recherche a continué de travailler autour de ce que l'on a appelé les « frontières du sans-abrisme ». Si les premiers travaux avaient contribué à faire dialoguer des problématiques de recherche et des approches disciplinaires, à tisser des liens au niveau international entre des chercheur-e-s, il s'est agi, dans un second temps, d'en reconsidérer les enjeux en termes de décloisonnement disciplinaire et d'inventaire des problématiques connexes (enjeux migratoires, exclusion des groupes dits « Roms » ; entre autres). C'est également dans une démarche d'ouverture que des questions de médiation se sont posées. Les connaissances produites ne pouvaient pas rester dans le monde académique, il convenait de développer de nouveaux formats de connaissance et de publicisation. Les rencontres avec la « cité » et les possibilités de participer au débat public à partir des travaux des membres du réseau sont des questionnements sans cesse renouvelés.

<sup>5</sup> Pichon, P., Caraës, M.-H. (dir.) (2012). *La recherche s'expose. Espace public et sans domicile fixe*. Saint-Étienne, Éditions de la Cité du design.

<sup>6</sup> Choppin, K., Gardella, E. (dir.) (2013). *Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française 1987-2012*. Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.

comme « vagabondes » par la police vont utiliser la définition juridique du vagabondage pour récuser leur emprisonnement, dès lors qu'elles peuvent attester d'un travail ou de ressources.

En outre, la réflexion sur les catégories se manifeste également dans la manière dont les chercheur·e·s appréhendent leur objet de recherche. Enquêtant sur l'accueil donné à Paris à de nouvelles populations sans-abri provenant de l'étranger, certain·e·s proposent de parler d'« exilés » afin d'éviter l'utilisation des classifications institutionnelles et médiatiques présentes dans le débat actuel sur l'hébergement inconditionnel (« réfugiés », « migrants » ou « SDF » ?). D'autres élaborent, dans le cadre de recherches menées en partenariat avec des associations, des catégories pour aider les professionnel·le·s du social à mieux cerner leurs publics : la recherche peut ainsi insister sur des types de trajectoires de « sans-domicile » plutôt que sur des catégories populationnelles (jeune, femme, homme, etc.). Les catégories scientifiques permettent donc de prendre de la distance avec les désignations des populations dites problématiques mais aussi de déconstruire la segmentation du traitement public des problèmes sociaux. Dans cette perspective, la table ronde « Migrations et hospitalité : quelles politiques de l'accueil ? » a apporté des éléments intéressants de réflexion. La migration et le sans-abrisme, pensés d'habitude distinctement (on peut faire l'hypothèse que cette distinction provient des découpages institutionnels et administratifs), sont en définitive des objets sur lesquels il faut réfléchir dans un même mouvement. En ce sens, il a été question de la manière dont les dispositifs, vus comme destinés principalement à des « SDF » français dans les années 1990 se sont progressivement ajustés, tant bien que mal, depuis une dizaine d'années, aux transformations de la population sans abri consécutives notamment aux migrations internationales et aux changements dans les politiques nationales et européennes d'immigration.

## Réponses : les prises en charge des sans-abri et les sciences sociales

Tout en continuant d'étudier les pratiques et les conditions de (sur)vie des personnes sans abri, de plus en plus de recherches concernent les réponses passées et actuelles apportées au sans-abrisme. Ces questions ont donc occupé une place centrale lors du colloque avec la mise en débat d'une diversité d'enquêtes pouvant s'intéresser aux manières dont est défini le problème, aux solutions proposées, aux réponses mises en œuvre sur le terrain par une diversité d'acteurs et à leur réception par les sans-abri. Plusieurs éléments importants ressortent de ces travaux.

Le problème public du sans-abrisme engage une multiplicité de réponses et d'actions. Celles-ci

peuvent être médico-sociales en vue de favoriser l'accès aux soins des sans-abri ; socio-économiques, comme la mise en place de dispositifs permettant aux personnes de travailler quelques heures et d'être rémunérées à l'issue de celles-ci ; répressives, comme l'exclusion de sans-abri de certains quartiers des grandes villes ; et *cætera*. Comme l'ont montré les présentations, ces réponses peuvent être saisies de manière diachronique ou synchronique. Dans le premier cas, il s'agit de comprendre comment elles évoluent au cours du temps. Par exemple, en France, au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, les réponses au sans-abrisme ont tendu de plus en plus vers des politiques d'assistance comme en témoignent l'abrogation du délit de vagabondage en 1992 et le développement de l'« urgence sociale » depuis les années 1990. Dans le second cas, il s'agit de comprendre comment plusieurs types de réponses cohabitent à un même moment sur un même territoire. Ainsi, nous retrouvons aujourd'hui, en France, aussi bien des réponses relevant de l'assistance – par exemple, le travail des maraudes qui vont à la rencontre des personnes dans l'espace public – que de la répression – par exemple, la destruction des bidonvilles qui oblige les personnes à circuler pour trouver un nouveau lieu de vie. Les réponses au sans-abrisme renvoient ainsi à une tension historique et inhérente à la prise en charge des sans-abri entre « bons » et « mauvais » pauvres. Par ailleurs, qui dit pluralité de réponses, dit multiplicité d'acteurs. Les communicant·e·s se sont ainsi intéressé·e·s aux professionnel·le·s (travailleurs sociaux, infirmiers, médecins, et *cætera*) et/ou aux bénévoles intervenant dans le champ du sans-abrisme. Il s'agit alors de comprendre comment ces acteurs travaillent ensemble autour d'une situation ou au sein d'une même institution. Certain·e·s chercheur·e·s ont pu souligner l'ambivalence de ce travail collectif, fait de concurrences et de complémentarités.

Les nombreux travaux portant sur les réponses apportées au sans-abrisme posent une question centrale aux scientifiques : en quoi la recherche peut-elle contribuer à (re)définir ces réponses ? La question est complexe et les exemples existants diversifiés. Lors du colloque, la table ronde « Normes et expérimentations : comment construire un droit à habiter ? » s'est saisie de cette question. Partant d'une pluralité d'enquêtes montrant comment les personnes sans abri en viennent à habiter – au sens où elles s'ancrent dans des lieux qu'elles peuvent s'approprier, qu'elles sont susceptibles d'aménager avec des effets personnels et qu'elles y nouent des attachements – l'espace public ou des structures d'hébergement, un débat s'est engagé autour d'un « droit à habiter ». Distinct, parce que plus général, du « droit au logement opposable » (DALO) et du droit à l'hébergement opposable promu en 2007, celui-ci reconnaîtrait qu'une personne a le droit de rester dans, et donc d'habiter, un lieu aussi longtemps qu'elle le souhaite, quand bien même ce lieu serait une

cabane dans un bois ou une chambre dans un centre d'hébergement. Cette perspective a une dimension polémique assumée, au sens où elle interroge les règles habituelles qui guident aussi bien les politiques d'aménagement urbain que celles d'insertion vers le logement. Elle pointe les manquements des réponses politiques qui existent depuis plusieurs décennies et entravent parfois ce « droit à habiter », comme dans certains hébergements sociaux, cette « zone grise » de l'habitat institutionnel situé entre la rue et le logement ordinaire. Elle a pour objectif d'accompagner la dynamique d'innovation qui existe par ailleurs, en reconnaissant une importance aux réponses que donnent les personnes sans abri elles-mêmes.

Sociologues, architectes et juristes se sont ainsi réunis pour débattre d'expérimentations autour de l'habiter – par exemple, quand un lieu en friche est transformé en structure d'hébergement construite de telle manière qu'elle peut devenir, dans un second temps, un logement social : dans ce cas, ce ne sont pas les personnes qui sont obligées de circuler d'un hébergement à un autre avant d'arriver à un logement, c'est le statut de l'habitat qui évolue vers une occupation pérenne. Ils ont aussi envisagé l'éventuelle pertinence et faisabilité juridique d'un tel « droit à habiter ». Il a ainsi été souligné que ce nouveau droit ne vise pas à remplacer le droit au logement mais bien à l'élargir. Autrement dit, nos sociétés auraient l'obligation de reconnaître et de garantir un *pouvoir habiter* aux personnes exclues du logement ; y compris quand elles s'efforcent d'exercer ce pouvoir habiter en dehors des formes traditionnelles de logement.

Un tel exemple illustre que la recherche en sciences sociales sur le sans-abrisme ne se limite pas à des

discussions entre universitaires mais qu'elle peut prendre la forme de postures d'engagement, en passant par un questionnement critique des catégories traditionnellement utilisées pour penser le problème de l'exclusion du logement et ses réponses. La recherche est alors un savoir, parmi tant d'autres, dans une arène publique traversée par des logiques de controverses et de coopérations.

## Conclusion

Réunis pour débattre sur le sans-abrisme, les participant-e-s à ce colloque ont montré le dynamisme des travaux qui sont consacrés à cette question sociale depuis une trentaine d'années. Plusieurs thèses, soutenues récemment ou en cours, abordent ce problème public, par exemple, sous le prisme du genre ou en questionnant les liens entre politiques migratoires et augmentation du nombre de sans-abri. Ils apportent ainsi de nouveaux questionnements au domaine de recherche du sans-abrisme. Les seuls regrets que nous pouvons formuler sont ceux de l'absence d'enquêtes quantitatives et du faible nombre de recherches historiques dans le cadre du colloque. Que nous disent ces constats sur la manière dont nous enquêtons sur ce problème public ? Passons-nous à côté de questionnements pertinents pour comprendre ce phénomène ? Quels sont les moyens publics alloués aux enquêtes de grande envergure ? Seulement une réflexivité collective permettrait, à notre sens, d'apporter des réponses à ces questions.

**Mauricio Aranda, Marine Maurin et Gabriel Uribebarrea**

### Pour en savoir plus :

L'ouverture et l'introduction du colloque ainsi que les tables rondes (« Migration et hospitalité : quelles politiques de l'accueil ? », « Normes et expérimentations : comment construire un droit à habiter ? », « Savoirs et communauté d'enquêteurs : quelles participations des personnes concernées ? ») sont disponibles en intégralité à l'adresse suivante : <https://sans-abrisme.sciencesconf.org/resource/page/id/7>. Elles s'accompagnent de 32 courts portraits de chercheur-e-s, professionnel-le-s et bénévoles travaillant sur ces questions.

### Comité scientifique et d'organisation du colloque

- Mauricio Aranda, politiste, doctorant, Université Paris Nanterre (Paris 10), ISP, co-direction scientifique.
- Marine Maurin, sociologue, chercheuse à l'Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale, ESPASS, Centre Max Weber, co-direction scientifique.
- Gabriel Uribelarrea, sociologue, doctorant, Université de Lyon / Université Jean Monnet, Saint-Étienne, Centre Max Weber, co-direction scientifique.
- Louis Bourgois, politiste, doctorant, Université de Grenoble-Alpes, PACTE.
- Nataly Camacho, anthropologue, doctorante, Université Paris Diderot (Paris 7), LCSP.
- Édouard Gardella, sociologue, chargé de recherche CNRS, Centre Max Weber.
- Claudia Girola, anthropologue, MCF, Université Paris Diderot (Paris 7), LCSP.
- Élodie Jouve, ethnologue, chargée de mission à la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE), chercheuse associée au Centre Max Weber.
- Julien Lévy, politiste, doctorant, Université de Grenoble-Alpes, PACTE.
- Pascale Pichon, sociologue, professeure, Université de Lyon / Université Jean Monnet, Saint-Étienne, Centre Max Weber.
- Clara Piolatto, architecte DE, doctorante, Université Paris Nanterre (Paris 10) / ENS d'Architecture Paris-Val de Seine, CRH-LAVUE.
- Lola Vives, sociologue, doctorante, Université de Lyon / Université Jean Monnet, Saint-Étienne, Centre Max Weber.



Responsable de la publication :  
Michèle Lelièvre, secrétaire générale de l'Onpes

Secrétariat de rédaction :  
Opale Echegu

Mise en page :  
Agence ndbd

[www.onpes.gouv.fr](http://www.onpes.gouv.fr)

ISSN : 2426-2773